

Communiqué de presse de la FédéPSAD

## La FEDEPSAD salue le rapport sur la régulation et appelle à engager les travaux au plus vite

Paris, le 14 septembre 2023. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) se félicite du rapport de la mission régulation des produits de santé, commandé par la Première ministre Elisabeth Borne. Dans un contexte économique instable marqué par la crise Covid, l'inflation et la guerre en Ukraine, la FEDEPSAD partage la nécessité d'évaluer les outils de régulation existants.

**La FEDEPSAD soutient pleinement certaines recommandations du groupe de travail. En particulier, elle salue la proposition de créer un accord-cadre dédié aux prestataires de santé à domicile et encourage le Gouvernement à lancer ce projet sans attendre, à accélérer la reconnaissance du statut des PSAD et à mettre en œuvre leur certification.** La FEDEPSAD a d'ores et déjà soumis des propositions au CEPS pour le futur accord cadre dédié et se tient prête à initier les discussions.

La FEDEPSAD est très favorable à l'abandon de la régulation annuelle basée sur des critères comptables au profit d'une gestion pluriannuelle des dépenses de santé.

Face aux difficultés auxquelles font face les PSAD, victimes d'un effet de ciseaux lié à l'inflation et aux baisses tarifaires<sup>1</sup>, la FEDEPSAD ne comprendrait pas que l'inflation ne soit pas prise en compte dans le cadre des négociations pluriannuelles avec le CEPS, et se tient prête à engager rapidement les discussions sur ces sujets.

**Nous demandons que la régulation et les négociations à venir, s'établissent dans un cadre pluriannuel dès cette année, comme le préconise le rapport.** Cela offrira aux entreprises PSAD une meilleure visibilité économique et la possibilité d'anticiper les adaptations nécessaires.

L'intégration des approches de Value Based Health Care, de l'expérience patient, et l'accent mis sur la qualité et la pertinence des soins, constituent une avancée majeure.

La FEDEPSAD plaide depuis longtemps en faveur de l'intégration de critères d'évaluation de l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie des patients (CROMs et PROMs),

La prise en compte de l'innovation, tout particulièrement dans le numérique, comme le télé-suivi par les PSAD des patients équipés pour l'apnée du sommeil (mentionné dans le rapport), constitue une évolution positive à souligner.

Pour la FEDEPSAD, il est impératif, quand les dispositifs médicaux le permettent, de systématiser la reconnaissance de la télésurveillance dans la liste des produits et prestations remboursables (LPPR), et d'intégrer les PSAD comme acteurs du déploiement de cette télésurveillance.

Enfin, **le rapport suggère d'engager, dès l'automne 2023, un travail spécifique sur l'activité des PSAD, avec l'ensemble des acteurs concernés « pour échanger avec les associations du secteur sur leurs propositions ».** La FEDEPSAD est prête à contribuer à ces travaux. Elle portera des propositions constructives afin de construire des outils de régulation permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement, tout en prenant en compte les besoins de santé de la population et la réalité économique du secteur des PSAD, très fragilisé. Elle demande que ces réflexions soient engagées au plus vite.

**Contact Presse :** Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72

---

<sup>1</sup> [Communiqué de presse](#) et [observatoire de l'inflation des PSAD](#)